

COMMUNE D'YEVRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 30 mai 2018

Nombre de membres : 19 Présents : 14
Procurations : 05 Votants : 18

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur PERRY Bruno, Maire.

Etaients présents :

- M. Perry, Maire
- M. Lucas, Mme Lorient, M. Boisseau, Adjoint
- M. Dousset, M. Dumand, M. Le Gourriec, M. Malherbe, M. Melet, Mme Ménager, M. Simon, Mme Huart, Mme Thirouard, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Belnoue (pouvoir à Mme Huart), M. Manceau (pouvoir à M. Simon), Mme Perrineau (pouvoir à M. Lucas), Mme Guyonnard (pouvoir à Mme Lorient), Mme Raimbert (pouvoir à Mme Ménager), Mme Lavie.

Secrétaire : Mme Perrineau

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 09 avril 2018, est approuvé à l'unanimité.

TARIF CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 + TARIF DEGRESSIF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs de la cantine scolaire comme suit :

- Elèves : 3,10 €
- Commensaux : 4,75 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif dégressif pour le Tarif « Elèves » :

- A partir du 3^{ème} enfant de la même famille : 1,55 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2018/2019.

- Elèves : 3,10 €
- Commensaux : 4,75 €
- A partir du 3^{ème} enfant de la même famille : 1,55 €

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2019

Sont tirés au sort les électeurs suivants, comme jurés d'assises pour l'année 2019 :

- N° 801 : Mme LECOMTE Corinne
- N° 1081 : M. PELTIER Arnaud
- N° 845 : Mme LEROI épouse MAUPOU Joëlle

CARTE D'ACCES AU PARC DE LOISIRS DE BROU – ANNEE 2018

Le Parc de loisirs de Brou propose aux enfants de moins de 16 ans une carte d'accès valable toute la saison, tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés, au tarif de 30.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de proposer la carte d'accès au Parc de loisirs de Brou aux enfants de la commune d'Yèvres,
- d'en fixer le tarif à 15.00 € par enfant,
- d'assurer le financement sur le budget communal, de la différence par rapport au prix de 30.00 €,
- de régler à la Communauté de communes du Grand Châteaudun, sur appel de celle-ci, le montant dû par la commune d'Yèvres, soit 15.00 € multipliés par le nombre de bénéficiaires inscrits.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour des raisons d'avancement de grade possible pour un employé de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2018.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, pour des raisons d'avancement de grade possible pour un employé de la commune ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Nombre de postes ouverts	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire
Filière administrative				
Rédacteur	B	2	0	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	0	35 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	35 heures
Filière technique				
Agent de maîtrise	C	1	0	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	2	35 heures
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	0	35 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	6	5	35 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	14 heures 45
Filière police				
Garde champêtre	C	1	0	35 heures
Total		20	9	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- l'adoption du tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet au 1^{er} juin 2018. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif de l'année 2018 de la commune.

CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE DE MONSIEUR RENO

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur RENO Bernard fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2018.

Il propose au Conseil Municipal de lui offrir un cadeau de départ afin de le remercier pour l'ensemble des années passées à la Commune d'Yèvres.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir à Monsieur RENO Bernard une carte cadeau de l'entreprise DELAVALLEE à Yèvres d'un montant de 250,00 €.

AVENANTS AUX BAUX PROFESSIONNELS DE MME FETTER ET DE M. GARCIA

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au bail professionnel de Karine FETTER, psychologue clinicienne et l'avenant n°2 de Thierry GARCIA, kinésithérapeute, tous deux exerçant à la Maison de santé d'Yèvres.

Les avenants n°1 au bail de Mme FETTER et n°2 au bail de M. GARCIA portent, tous deux, sur les montants des loyers qui resteront les mêmes pendant la durée de leur baux. Il n'y aura donc pas de révision des loyers pendant toute la durée de leurs baux respectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les avenants ; n°1 au bail de Mme FETTER, psychologue clinicienne, et n°2 de M. GARCIA, kinésithérapeute.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux avenants.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que le Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Brou a modifié ses statuts suite au retrait de la Commune de Mottereau.
- Que les associations Brou Association Jeunesse Espoir et les Restos du cœur remercient la Commune pour les attributions de subvention qu'elles ont reçues.
- Que l'Établissement Français du Sang remercie la Commune pour le prêt de la salle du 23 avril 2018 ; ils ont accueilli 69 volontaires ce jour-là.
- Que l'ADMR a envoyé un mail à la Commune pour exprimer leur satisfaction sur l'ensemble de l'année 2017, et informer qu'en 2018 ils procèdent à plusieurs recrutements.
- Qu'il y a 7,43% de taux de chômage sur la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous avec Maître ARMENGAU pour signer l'acte de vente du terrain sis Coulamert à Monsieur LESEUR Gauthier.

Madame THIROUARD demande à Monsieur le Maire pourquoi le terrain est en vente.

Monsieur le Maire lui répond que l'entretien de ce terrain est difficile et qu'il est situé à côté de la propriété de Monsieur LESEUR, ce qui lui permettrait d'agrandir son terrain.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous avec Maître ARMENGAU le 5 juin 2018 à 15h00 pour finaliser l'achat de la Maison MANCEAU sis 51, rue Emile Delavallée pour un montant de 40 000,00 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mandataire judiciaire, Monsieur CHAPAT, a fait suivre la demande au Tribunal de Grande Instance de Chartres afin qu'elle soit propriétaire du « Saloon ». Cette demande a été réceptionnée par le Tribunal de Grande Instance. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera peut-être convoqué lors de l'audience qui statuera sur ce dossier.

Monsieur MALHERBE demande à Monsieur le Maire s'il est normal d'acheter la Maison MANCEAU sans avoir la réponse du Tribunal de Grande Instance pour l'achat du « Saloon ».

Monsieur le Maire lui répond que le créancier est d'accord à priori sur cette solution et qu'il n'y a donc aucune raison que le Tribunal de Grande Instance la refuse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le devis définitif de la société TPAE pour la démolition de la maison Manceau est de 12 238,00 € TTC alors que le premier était de 10 222,27 € TTC.

Monsieur MELET demande pourquoi le devis est plus élevé.

Monsieur BOISSEAU lui répond que lors de la première visite, le devis a été établi seulement de l'extérieur et lors de la deuxième visite, le devis a été établi en détail à l'intérieur du bâtiment.

Monsieur le Maire précise que lorsque la Commune sera propriétaire, une demande de subvention sera faite.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que la Commune a reçu un mail du Responsable de la section de pétanque d'Yèvres, Monsieur Christian LETERTRE, informant qu'une doublette féminine du club (Mme RENARD Maryline et Mme LETERTRE Marion) s'est qualifiée pour le championnat de France qui sera organisé par l'UFOLEP fin juin-début juillet à GERZAT (à côté de Clermont-Ferrand).
- que 2 équipes de la section du tennis de table de l'US Yèvres sont championnes d'Eure et-Loir (Départementale 1 et 3).

Monsieur BOISSEAU propose que les différents titres sportifs de la Commune soient intégrés dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du dossier Compétence scolaire suite à la tenue d'une réunion le 24 mai 2018 à la Communauté de communes Le Grand Châteaudun concernant la remise en cause éventuelle de la compétence scolaire.

Il apparaît :

- qu'il y aura une première orientation qui sera discutée en juillet au bureau communautaire.
- qu'il y a 4 composantes dans le cadre juridique de la compétence, (Bâtiments, Activités, Fonctionnement et la Restauration). Or, la Communauté de communes Le Grand Châteaudun n'en exerce réellement que la partie Bâtiments.
- qu'il y a trois scénarios possibles concernant le devenir de la compétence scolaire :
 - o La généralisation de la compétence sur tout le territoire de la CDC : un scénario exclu
 - o La continuation de la compétence avec des mesures d'économie à mettre en place comme une fermeture d'école (celle d'Yèvres !).
 - o La restitution de la compétence scolaire aux Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en septembre 2019 les enfants de la Commune de Lanneray iront tous à l'école de Saint Denis les Ponts, suite à la fusion des deux Communes au 01/01/2019.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal de la possibilité de créer un syndicat scolaire entre les Communes d'Yèvres, Gohory et Logron, qui prendrait en charge 4 compétences : Scolaire, Périscolaire, Transports scolaire et Restauration scolaire.

Monsieur MALHERBE ajoute que la position de Monsieur le Maire, en tant que Vice-président en charge du scolaire, est sûrement délicate. Monsieur le Maire répond que c'est effectivement le cas, mais qu'il est important que ce dossier aboutisse rapidement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'un terrain dans le lotissement a été vendu à Monsieur et Madame FORGE qui habitent Dangeau.
- qu'un investisseur est sur le point d'acheter 2 terrains dans le lotissement.
- que le projet « Les Euréliales » avance bien. Ne manque plus que le contrôle de légalité.
- que la boulangerie d'Yèvres est vendue à Monsieur et Madame NOURY, originaires de Caen et ouvriront le magasin à leur nom à partir du 2 juillet 2018.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :

- des travaux en cours et à venir sur la Commune.
- que Monsieur Matthieu GUILLAUMIN, actuellement Adjoint technique à la Mairie de Châteaudun remplacera Monsieur RENOUE Bernard à partir du 1^{er} août 2018.
- qu'il sera installé une station vélo à côté du terrain de Tennis et qu'un dossier de subvention du Pays dunois est en cours.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que l'installation de la sonorisation de la Salle récréative est en cours de réalisation.
- qu'il a rendez-vous avec la société MEDIALINE pour changer les panneaux publicitaires dans le bourg et les emplacements de ceux se trouvant sur la route de Châteaudun.

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal :

- que suite au congé maternité en cours de Madame Angélique PERRIOT au Syndicat Intercommunal de secteur scolaire de Brou, c'est Madame Marie BAÏSSAS qui la remplace durant son congé.
- que la déchetterie de Brou a été fermée pendant un mois pour travaux. Ces travaux sont terminés et il semble que les changements donnent satisfaction aux utilisateurs.

Monsieur MELET informe le Conseil Municipal que lorsque la société Pigeon est venue refaire les trottoirs dans la rue Jean Moulin, les habitants n'étaient pas au courant et que donc les salariés ont dû demander à tous les usagers de déplacer leurs véhicules.

Monsieur BOISSEAU répond que la société devait faire ce chantier plus tard mais qu'ils ont dû l'avancer pour des raisons météorologiques.

Monsieur le Maire ajoute que c'est à la société de demander à la Mairie d'établir les arrêtés de circulation et de stationnement. Par conséquent, lorsque 'ils changent leur planning d'intervention, c'est bien à eux de prévoir d'établir les démarches à faire en temps utile.

Monsieur MALHERBE demande à monsieur le Maire s'il est possible de monter un dossier pour le label « Ville active et sportive » et se propose pour faire le nécessaire. Monsieur le Maire lui répond qu'il est d'accord et qu'il téléchargera le dossier dès que possible.

Madame HUART informe le Conseil Municipal que le 5 juin 2018 il y a une course au clown organisée à l'école et qu'une veille astronomique dans la cour de l'école est prévue vendredi 1^{er} juin 2018 de 21h30 à 23h00.

Madame LORIOT informe le Conseil Municipal qu'il y avait 170 personnes lors du concert de printemps à l'église et précise que Monsieur le Curé était mécontent car il n'y avait pas de chant religieux.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal :

- que le bulletin municipal est en cours de réalisation, il reste quelques photos, notamment de la neige, à collecter.
- que la prochaine commission Animations aura lieu le 6 juin 2018.
- qu'il n'y aura pas de retraite aux flambeaux pendant les festivités du 14 juillet 2018.
- que le tri pour la brocante du 22 juillet 2018 se fera le 9 juin 2018 à 9h00.
- que la distribution des prix lors de la kermesse a lieu le 1^{er} juillet 2018 à 16h00.
- qu'il est prévu le 20 octobre 2018 un concert de cors de chasse à l'église.
- que le 5 juin 2018 il y a une réunion des agents à la mairie, notamment pour présenter Monsieur Matthieu GUILLAUMIN et donner des informations sur les projets en cours et à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.